

POURQUOI ADHERER ?

Parce que l'avenir des Pays se construit ensemble

Parce que l'avenir des Pays se construit ensemble

Pour participer à la vie de l'Association

- contribuer à créer des outils innovants répondant aux attentes de développement des Pays,
- participer aux groupes de travail qu'elle anime,
- participer aux programmes d'action,
- devenir partie prenante à des opérations pilotes et expérimentales,
- participer au Conseil d'Orientation Stratégique.

Pour accéder à ses services

- participer au réseau des adhérents de l'Association,
- mutualiser les expériences et échanger sur les démarches et initiatives,
- être informé des pratiques de Pays et de l'actualité réglementaire, et législative,
- être accompagné dans vos actions,
- être représenté auprès des Pouvoirs Publics.

Pour préparer l'avenir des Pays

- être associé et consulté sur les grands enjeux que les Pays, doivent relever dans une démarche d'anticipation, de capitalisation et de prospective,
- participer aux réflexions sur l'avenir des Pays,
- faire valoir vos initiatives auprès des membres et partenaires,
- unir nos voix pour mieux faire entendre vos intérêts.

APFP Technopolis
165, rue Jean-Jacques ROUSSEAU
92 138 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01.46.62.07.26 Fax : 01.46.62.07.26
apfp@yahoo.com www.pays.asso.fr

Association de
Promotion et de
Fédération des
Pays

APFP

Pays / Territoires de projet

L'Association de Promotion et de Fédération des Pays (APFP) appuie l'expression nationale des Pays, dans une démarche globale, stratégique et prospective. Elle a pour mission de mutualiser les expériences entre Pays et d'être le support d'un échange permanent d'informations entre leurs représentants et ceux des collectivités locales, de l'Etat et des acteurs locaux.

L'Association porte les contributions des Pays aux Pouvoirs Publics, en représentant leurs intérêts, à partir de la remontée des pratiques de terrain.



L'APFP assure une triple mission

Mission représentative : Interlocuteur des pouvoirs publics

L'APFP est à l'écoute des Pays et favorise l'échange d'information avec la DIACT, les ministères et institutions concernées, les Conseils régionaux et généraux. Elle œuvre pour la promotion des Pays et défend leurs intérêts auprès du Gouvernement et des élus.

Afin de mieux représenter les territoires, elle travaille en partenariat avec d'autres réseaux (Leader France, AdCF, ARF, FPNR, UNADEL).

Mission fédérative : Echanges d'expériences

L'APFP prend appui sur l'implication d'un nombre croissant de Pays participants aux réunions de travail et répondant à ses enquêtes, ainsi que sur la mobilisation des Conseils régionaux. Elle a pour objectif d'animer le réseau des Pays.

Mission d'accompagnement : Soutien technique

Elle organise notamment des réunions de travail, d'information et d'échanges pour les pays et produit des notes d'actualité et d'information.

MANIFESTATIONS ET ACTIVITES

Etats Généraux des Pays
Journées-Rencontre
Animation de groupes de travail nationaux (suivi évaluation, santé ...)
Publications régulières d'ouvrages et de notes thématiques
Site Internet
Lettre des Pays (aux adhérents avec l'actualité juridique et articles thématiques)

ACTIONS

Soutien aux territoires (interventions, débats et formations à la demande des élus)
Diffusion de bonnes pratiques
Veille législative et réglementaire
Réactions aux enjeux et opportunités de l'actualité

LES GRANDS CHANTIERS

Recherche et analyses sur plusieurs thèmes : services, santé, Agendas 21, les actions en matière d'emploi, LEADER, contractualisation, TIC, SCoT, Plan Climat Energie Territorial...



La France des Pays

Créés par la volonté des acteurs locaux (élus et acteurs publics et privés), les Pays portent un projet élaboré avec un Conseil de développement et coordonnent les actions de leurs partenaires dans le cadre d'un contrat de territoire.

Les Pays sont des espaces de concertation, de coordination et d'impulsion pour élaborer et conduire une stratégie de développement durable et global du territoire.

Ce sont des espaces de coopération entre intercommunalités, de solidarité entre les espaces ruraux et urbains, de coordination des politiques publiques et de partenariats, de mobilisation des acteurs économiques, sociaux et associatifs. Les Pays ont aujourd'hui une place reconnue dans la vie des Territoires.

Des Pays depuis 1995 : vers une convergence des Territoires de projet

Les démarches partenariales de développement local, mises en œuvre dans les territoires français depuis les années 1970 se sont vues reconnues en 1995 sous le nom de Pays par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire, puis en 1999, avec la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire. Issus de l'initiative des élus locaux et de leurs partenaires, les Pays se sont implantés à l'échelle des bassins de vie.

Aujourd'hui près de 370 Pays existent et couvrent une grande partie du territoire (80%). Toutes les Régions françaises sont concernées. Comptant en moyenne 79 communes et 75.000 habitants, un nombre important de Pays (55%) sont structurés autour de zones urbaines, organisées la plupart du temps en communauté d'agglomération et 94% des communes adhérentes à un Pays appartiennent à un EPCI. Aujourd'hui encore, une dizaine de projets de Pays sont au stade de la reconnaissance.

Le Pays, espace de coordination, tend à mieux articuler les politiques et actions locales entre EPCI, mais également entre périmètres des territoires de projet et outils d'aménagement : PCET, SCoT, programme LEADER...

